



UNAIDS

NGO Delegation
TO THE UNAIDS PCB



APPEL OUVERT À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR DEVENIR MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE STIGMATISATION ET DE DISCRIMINATION LIÉES AU VIH

Le Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH (le Partenariat mondial) a été initié en décembre 2018 pour promouvoir et accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres, les agences ONU, les donateurs bilatéraux et internationaux, les ONG et les communautés en vue de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH afin d'atteindre les objectifs du développement durable en 2030.

Le groupe des coorganisateur du Partenariat mondial, composé du PNUD, d'ONU Femmes, de GNP+ et de l'ONUSIDA, avec le leadership et le soutien technique de la délégation des ONG auprès du CCP de l'ONUSIDA, appelle les organisations, groupes et/ou individus possédant une expérience professionnelle confirmée dans la recherche, la conception et/ou la mise en œuvre de programmes permettant d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans un ou plusieurs des six domaines prioritaires (la santé, l'éducation, le lieu de travail, le système judiciaire, les ménages, les crises humanitaires et autres situations d'urgence) à exprimer leur intérêt de rejoindre les groupes de travail techniques.

Cet appel ouvert est une invitation pour les partenaires qui se sont engagés dans la riposte au VIH et le respect des droits de l'homme à aider les pays à traduire leurs engagements en changements politiques mesurables et en interventions programmatiques qui permettront à tous de jouir des droits liés au VIH et de respecter les engagements établis dans la Déclaration politique de 2016.

Groupes de travail techniques

Six (6) groupes de travail techniques initiaux codirigés par un représentant organisationnel de la société civile et un coparrainant de l'ONUSIDA ont été établis, un pour chaque domaine.

Les candidats sont priés de bien vouloir indiquer, dans leur demande, le groupe de travail auquel ils postulent, parmi les suivants.

Les voici :

1. Le domaine relatif à la santé : est codirigé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et Asia Catalyst

2. Le domaine relatif au lieu de travail : est codirigé par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Asociación de Mujeres Meretrices de Argentina (AMMAR)

3. Le domaine relatif à l'éducation : est codirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Réseau Athéna

4. Le domaine relatif à la justice et à l'accès à la justice : est codirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Réseau Asie-Pacifique des personnes vivant avec le VIH (APN+)

5. Le domaine relatif aux ménages, individus, familles et communautés : est codirigé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH - Région Afrique orientale (ICW-EA)

6. Le domaine relatif aux crises humanitaires et autres situations d'urgences : est codirigé par le Programme alimentaire mondial et le Conseil international des organisations de prise en charge SIDA (ICASO)

Le rôle des groupes de travail techniques consistera, *sans toutefois s'y limiter ou s'y contraindre*, à fournir une orientation et un leadership stratégiques en vue de garantir que les engagements nationaux se traduisent par des changements de politiques et des interventions programmatiques mesurables dans chaque domaine, et à participer aux réunions régulières du groupe de travail qui peuvent inclure des téléconférences.

Les principales activités des membres du groupe de travail sont les suivantes :

1. Produire de la documentation (un plan de travail préliminaire, des fiches d'information et des documents de référence, etc.)
2. Suivre les tendances mondiales et régionales de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans leurs domaines respectifs
3. Fournir des conseils et un soutien pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes
4. Partager les meilleures pratiques et promouvoir l'harmonisation et les synergies avec d'autres initiatives afin d'éviter les doublons en termes d'efforts et de ressources.

Composition du groupe de travail

Les groupes de travail seront composés d'une proportion représentative de membres de la société civile (au moins 40 %), y compris des organisations confessionnelles, des coparrains et le Secrétariat de l'ONUSIDA, des représentants des populations clés et vulnérables, des membres de gouvernements et du secteur privé du Partenariat mondial pour l'action, des universitaires, des réseaux transnationaux de parlementaires et des institutions nationales des droits humains, entre autres (maximum 20 membres).

Critères obligatoires

- Trois personnes vivant ouvertement avec le VIH représentant des organisations ou des réseaux de personnes vivant avec le VIH (hommes, femmes et jeunes).
- Un représentant de chacune des populations clés (consommateurs de drogues, professionnel(le)s du sexe, personnes transgenres et hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes) et des communautés les plus touchées comme les adolescentes et les jeunes femmes (AGYW).
- Un membre du groupe des coorganisateur (PNUD, ONU Femmes, GNP+ et ONUSIDA).

Critères suggérés

- Une représentante d'une organisation de femmes, travaillant en particulier sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction
- Un représentant du secteur privé
- Un représentant d'une organisation de jeunes
- Un représentant d'une organisation confessionnelle
- Un représentant des syndicats
- Un représentant des peuples autochtones

Les candidats DOIVENT pouvoir démontrer ce qui suit :

- Un engagement à promouvoir les principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ;
- Une expertise dans un ou plusieurs des six domaines techniques ;
- Une capacité à partager l'information et à renforcer les capacités nationales de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans les domaines prioritaires ;
- Un intérêt réel pour les initiatives du groupe de travail ;
- Un engagement à participer activement à la recherche de résultats du groupe de travail ;

La sélection finale se fondera sur les renseignements fournis ci-dessus et sur l'équilibre global entre l'expérience et la représentation, notamment :

- La représentation de toutes les régions géographiques clés,
- La capacité à parler au nom d'une organisation ou d'un groupe d'intérêt,
- La représentation des parties prenantes dans tous les aspects de la riposte, y compris les soins, le traitement, la prévention et l'éradication de la stigmatisation,
- L'inclusion d'au moins trois personnes vivant ouvertement avec le VIH (un homme, une femme et un jeune),
- La démonstration d'une sensibilité à la dimension de genre avec un groupe respectant la parité

Processus de sélection

L'appel ouvert à manifestation d'intérêt sera géré par le groupe de coorganisateur composé de l'ONUSIDA, de l'ONU Femmes, du PNUD et du GNP+.

La sélection finale des membres sera effectuée par les co-responsables de chaque groupe de travail sur la base des termes de référence et critères standard énumérés ci-dessus.

Les organisations, groupes ou individus intéressés sont priés de soumettre une manifestation d'intérêt et d'inclure les documents suivants :

- a. Un bref profil organisationnel ;
- b. Un bref résumé établissant les preuves de l'expertise et de la capacité techniques dans le domaine technique choisi (santé, éducation, lieu de travail, justice, ménage, aide humanitaire et urgences, en précisant dans votre demande pour lequel des six GTT vous postulez) ;
- c. Les coordonnées d'une personne de référence désignée ayant une expérience professionnelle avérée en langue anglaise ; et
- d. Une lettre de recommandation émanant d'une autre organisation avec laquelle le demandeur a travaillé en étroite collaboration ;

Redevabilité

L'organisation et les personnes de référence sélectionnées sont redevables envers leurs groupes d'intérêt.

Conflits d'intérêt

Les membres du groupe de travail sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts lié à leur travail avec le Partenariat mondial et autres intérêts fiduciaires individuels, organisationnels ou familiaux

connexes. Les participants au groupe de travail doivent également préciser de quelle manière ils gèreront les situations potentielles de conflit d'intérêt pendant toute la durée de leur engagement dans le partenariat

Date limite de dépôt des candidatures

Toutes les candidatures doivent être envoyées à avolgina@gnpplus.net avec pour objet – *Partenariat mondial Société civile - Adhésion au GTT* avant le 30 mai 2019, fin de journée.

Résultats

Les candidatures seront examinées régulièrement et les résultats seront annoncés d'ici au **7 juin 2019** sur la page Web de GNP+.